

Syndicat Départemental EAU47

Procès-verbal du Comité Syndical du 4 juillet 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatre juillet à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Josiane Mascarin » au Temple sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 29 juin 2023, le Comité Syndical a été à nouveau convoqué le mardi 4 juillet 2023 à 14 h 30 et a délibéré valablement sans condition de quorum (art. L2121-17 du CGCT).

Date de convocation : 30/06/2023

Nombre de délégués en exercice : 285

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames, Messieurs :

- Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Jean-Pierre VICINI, 2^{ème} Vice-Président (Thouars sur Garonne)

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Christian GIRARDI (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemans du Dropt), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Claudine MARTY (Bourran), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Chantal GILLES (Dausse), Béatrice GABRIELLE (Dévillac), Julien ERNOUT (Doudrac), Brigitte CERVERA (Fieux), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Alain GIBRAT (Laugnac), Bruno LAZZARINI (Le Lédat), William BALDI (Montesquieu), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Pascal DANDY (Monviel), Max MICHEL (Moustier), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Aldo RUGGERI (Prayssas), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Michel SABATIER (Saint Pé Saint Simon), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Claude MOINEAU (Tombeboeuf), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins), Philippe BOURGOIN (Varès), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran) et Jean-Éric ROSIER (Villeneuve sur Lot).

Était également présente (sans pouvoir de vote) :

Madame Sylvie MAURIN, Maire de Villebramar.

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agmé), Chantal TEYSSIER (Agnac), Christophe MÉLON (Aiguillon), Patrick LABAISSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMANS (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Romain JOLLY (Auradou), Jannick ORJUBIN (Aurillac sur Dropt), Denis GUILLOU (Baleysagues), Valérie TONIN (Barbaste), Marielle BREUIL (Bazens), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Yves SABOURIN (Beauziac), Pascal MOURGUES et Damien LE LAURAIN (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Jacques DUBICKY – 2 voix (Blanche fort sur Briolance et SI La Lémance), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Jean-Claude VALADIER (Bournel), François THOLLON POMMEROL (Boussès), Alain LORENZELLI (Bruch), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Nicole GÉRION (Cahuzac), Yannick SEMPÉ (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON et Christian GILLET (Casseneuil), Alain BAYSSIE (Cassignas), Pascal DOUCET et Julie CASTILLO (Casteljaloux), Didier RIVIÈRE (Castella), Line LALAUURIE (Castelmoron sur Lot), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Pierre SICAUD (Castillonnès), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Pierre IMBERT (Caumont sur Garonne), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Jean-Pierre CAUSERO (Clermont Dessous), Christian LAPORTE (Condezaygues), Rémi MOREAU (Coulx), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Nicolas JANAILLAC (Cours), Didier CAYSSILLE - 2 voix (Cuzorn et SI La Lémance), Michel MASSET (Damazan), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Michel DOUSSINE (Douzains), Sylvain DA DALT (Durance), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Serge LARROCHE (Espies), Martial DESCHAMPS (Fargues sur Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave sur Lot), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Pierre MOULY – 2 voix (Fumel et SI La Lémance), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Séverine BANCON (Grateloup Saint Gayrand), Éric JEAN (Grezet Cavagnan), Guy VICTOR (HautePAGE la Tour), Pascal ANDRIEU (Hautesvignes), Chrystel COLMAGRO (Houillès), Christine SATTI (La Croix Blanche), Daniel LATASTE (La Réunion), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Marc BIRAU (Labrettonie), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Adrien BEAUDOUIN (Lagarrigue), Jacques VERDELET (Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Joël BERNARD (Laroque Timbaut), Serge PERES (Lasserre), Habib HANANA (Lauzun), Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre REAU (Le Fréchou), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Jean-Michel SAINT SIMON (Le Temple sur Lot), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Bernard GARIN (Léyritz Moncassin), Alain LARQUEY (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Isabelle LABONNE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Arnaud PILON (Madaillan), Alain PASCAL et Muriel FIGUEIRA (Marmande), Reyne VAYSSIÈRES (Masquières), Bernard BARRIÈRES (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Françoise BOUYOU (Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Jean-Noël VACQUÉ et Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Jean-Marie GARY (Monbahus), Éric MARCUZZO (Monbalen), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Henri CORBEL et Patrick FERRÉ (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSCH (Montastruc), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Marie Yvonne CONGÉ (Montayral), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), Joël COURBIER

(Montignac Toupinerie), Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Yoann KEMPEN (Moulinet), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Henri MATTANA (Pailloles), Serge CADIOT (Pardaillan), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrières), Michel DARROUMAN (Pindères), Patrick FRANKEN (Pinel Hauterive), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Christiane LAFAYE LAMBERT et Cécile DURGUEIL (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Laurent DECAYEUX (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Jean-Michel MESSINES (Saint Aubin), Michel COUZIGOU (Saint Avit), Nadine LEJEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Pascal GALOPIN (Saint Colomb de Lauzun), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Marie COSTES (Saint Front sur Lémance), Christelle BAISIR (Saint Georges), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Jacques FOULOU (Saint Jean de Duras), Jocelyne TRÉVISAN (Saint Laurent), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Michel LAFFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Grégory CAMARA GONZALEZ (Saint Pierre de Buzet), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Martine MASSOU (Saint Salvy), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Yann BIHOUEE et Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Brunon BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Didier RESSIOT et Antoine MILANESE (Sainte Bazeille), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Saint Gemme Martailac), Patrick BÉHAGUE et Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Janick CAZETTE (Salles), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Laurent MERSIÉ (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savigna sur Leyze), Christiane LARTIGUE (Ségalas), Daniel RENTENIER (Sembas), Alain BROUILLET (Sénestis), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Jean-Alain BOUTELIER (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Denis DUTEIL (Taillebourg), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Alain ROLAND (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel ROUQUIER (Valeilles), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Daniel FRICARD (Vianne), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Freddy GUEUDIN, Michel LAVILLE et Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Jean-Jacques CAMINADE (Villeréal), Alain DALLA MARIA (Villeteon), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil), Brigitte RIBERA (Xaintraillles) et Didier VAYSSIÈRE (SI La Lémance).

Les services du Syndicat étaient représentés par :

Mesdames et Messieurs Gérard PENIDON (Directeur Général des Services), Karine ROMERO (Directrice Générale Adjointe Affaires Générales), Lionel SEMPÉ (Réfèrent service contrôle des DSP) et Brigitte FRAMARIN SOCA (Service Administration Générale).

Secrétaire de Séance : Christian GIRARDI.

Le Procès-verbal de la réunion du 30 mars 2023 est adopté à l'unanimité sans correction.

La séance du jour s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

-  Administration Générale
-  Réglementation
-  Délégation de Service Public
-  Finances
-  Environnement
-  Questions diverses

Le diaporama de la séance est joint en annexe au présent procès-verbal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE*Délibérations n°23-047-C à 23-050-C***1. Désignation des délégués au Comité Syndical**

Suite à la modification de certains délégués par les collectivités adhérentes pour divers motifs (démissions, changement de délégués, ...), le Comité a procédé aux installations des nouveaux délégués aux instances suivantes :

TERRITOIRE DU SUD DU LOT : délégué du Confluent et des Côteaux de Prayssas (délibération du 27/03/2023)

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
SAINT SALVY	Sébastien PIERRE (Titulaire) Martine MASSOU (suppléante)	Martine MASSOU (titulaire) Colette VISINTIN (suppléante)

TERRITOIRE DE LA BRAME : délégué des Bastides en Haut Agenais Périgord (délibération du 04/05/2023)

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
VILLERÉAL	Guillaume MOLIÉRAC (Titulaire) Christophe VECCHIOLA (suppléant)	Jean-Jacques CAMINADE (titulaire) Gilles QUÉLENNEC (suppléant)

TERRITOIRE DE L'ALBRET : délégué d'Albret Communauté (délibération du 24/05/2023)

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
SOS	Nicole PRÉVOT (Titulaire) Patrick TONIN (suppléant)	Patrick TONIN (titulaire) Nicole PÉVOT (suppléante)

TERRITOIRE DU NORD DE MARMANDE : délégué du Pays de Duras (délibération du 24/05/2023)

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
SAINT ASTIER	Laura PÉNICAUD (titulaire)	Jean-Pierre CADRET (titulaire)

🔹 **Le Comité, à l'unanimité, installe les délégués présentés ci-dessus.**

2. Désignation d'un délégué au Conseil d'Exploitation de la Régie EAU47

La communauté de communes d'Albret Communauté a désigné Monsieur Patrick TONIN comme délégué titulaire au sein du Comité syndical en remplacement de Madame Nicole PRÉVOT qui est devenue suppléante (pour la commune de SOS).

L'article 7.2 des Statuts de la régie relatif à la composition du conseil d'exploitation précise que ce dernier est composé d'un délégué par commune dont au moins une des compétences est exercée en régie désigné par le Comité syndical.

Il a donc été proposé au Comité de désigner le nouveau délégué titulaire de la commune de SOS Monsieur Patrick TONIN en tant que membre du Conseil d'Exploitation en remplacement de Madame Nicole PRÉVOT et de mettre à jour la liste des membres suivante :

N°	TERRITOIRES	COMMUNE	PRÉNOM ET NOM DU DÉLÉGUÉ
1	EAU47	Madame la Présidente, Geneviève LE LANNIC	
2	PORTE DES LANDES	ALLONS	M. Jean-Marie PONS
3		AMBRUS	M. Christian LAFOUGERE
4		ANZEX	Mme Jeanne CHEVALIER
5		BEAUZIAC	M. Yves SABOURIN
6		BUZET SUR BAÏSE	M. Jean-Louis MOLINIÉ
7		CASTELJALOUX	M. Pascal DOUCET
8			Mme Julie CASTILLO
9		DAMAZAN	M. Michel MASSET
10		GRÉZET CAVAGNAN	M. Éric JEAN
11		LABASTIDE CASTEL AMOUROUX	Mme Nicole BERNADET
12		LEYRITZ MONCASSIN	M. Bernard GARIN
13		PINDÈRES	M. Michel DARROUMAN
14		POMPOGNE	M. Jean-Pierre ADAM
15		PUCH D AGENAIS	M. Jean-Michel LAFFARGUE
16		RÉUNION (LA)	M. Daniel LATASTE
17		SAINTE-GEMME-MARTAILLAC	Mme Christine MERLIN CHABOT
18		SAINT LEGER	M. Bernard SAUBOI
19		SAINT-MARTIN-CURTON	M. Jean-Marc MINBIELLE
20		SAINT-PIERRE-DE-BUZET	M. Grégory CAMARA GONZALEZ
21		SAUMÉJAN	Mme Françoise RIVETTA
22		VILLEFRANCHE DU QUEYRAN	M. Denis BERTRAND
23		GARONNE	CALONGES
24	CAUMONT-SUR-GARONNE		M. Pierre IMBERT
25	FOURQUES SUR GARONNE		M. William MIALLET
26	MONHEURT		M. André MESSINES
27	MONTPOUILLAN		M. Jean-Pierre DERC

N°	TERRITOIRES	COMMUNE	PRÉNOM ET NOM DU DÉLÉGUÉ
28	GARONNE	SAINTE MARTHE	M. Gérard BOUSQUET
29		LE MAS D'AGENAIS	M. Benoit NUNES
30	ALBRET	ANDIRAN	M. Lionel LABARTHE
31		BARBASTE	Mme Valérie TONIN
32		BRUCH	M. Alain LORENZELLI
33		CALIGNAC	M. Yannick SEMPÉ
34		ESPIENS	M. Serge LARROCHE
35		FEUGAROLLES	M. Nicolas RAVEL
36		FIEUX	Mme Brigitte CERVERA
37		FRANCESCAS	Mme Paulette LABORDE
38		FRÉCHOU (LE)	M. Pierre REAU
39		LAMONTJOIE	M. Pascal BOUTAN
40		LANNES	M. Jacques ECHEVERRIA
41		LASSERRE	M. Serge PERES
42		LAVARDAC	M. Ludovic BIASOTTO
43			M. Sébastien CRUSSIÈRE
44		MÉZIN	M. Pierre DUCOMET
45		MONCAUT	M. Francis MALISANI
46		MONCRABEAU	M. Denis DELFOUR
47		MONTAGNAC SUR AUVIGNON	M. Jérôme BONNE
48		MONTESQUIEU	M. William BALDI
49		MONTGAILLARD	M. Henri DE COLOMBEL
50		NÉRAC	M. Hugues DAVID
51			M. Thierry BOZZELLI
52		NOMDIEU (LE)	Mme Marie-France VILLES
53		POMPIEY	M. Jean-Pierre SUAREZ
54		POUDENAS	M. Joël CHRÉTIEN
55		RÉAUP-LISSE	M. Alain LALANNE
56		SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	M. Patrice JACQUIN
57		SAINT-PÉ-SAINT-SIMON	M. Michel SABATHIER
58		SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE	M. Bruno BUISSON
59		SAUMONT (LE)	M. Jean-Louis LALAUE

N°	TERRITOIRES	COMMUNE	PRÉNOM ET NOM DU DÉLÉGUÉ
60	ALBRET	<u>SOS</u>	M. Patrick TONIN
61		THOUARS-SUR-GARONNE	M. Jean- Pierre VICINI
62		VIANNE	M. Daniel FRICARD
63		XAINTRAILLES	Mme Brigitte RIBERA
64	NORD MARMANDE	MARMANDE	Mme Muriel FIGUEIRA
65			M. Alain PASCAL
66		SAINTE BAZEILLE	M. Didier RESSIOT
67			M. Antoine MILANESE
68	NORD DU LOT	LAPARADE	M. Bernard BITTNER

- Le Comité, à l'unanimité, désigne les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie EAU47 ci-dessus.

3. Affectation de la Vice-Présidence à la commission thématique « Ressources Humaines »

Depuis la démission de Monsieur Jean-Louis COUREAU au 1^{er} janvier 2023, la Vice-Présidence de la commission thématique « Ressources Humaines » est restée vacante. Comme le prévoit le Règlement Intérieur dans son article 25, cette commission peut être présidée par la Présidente, un Vice-Président territorial ou un Vice-Président Thématique.

Il a été proposé au Comité la candidature de Madame Christine SATTÀ, Vice-Présidente du territoire du Sud du Lot.

- Le Comité, à l'unanimité, désigne Madame Christine SATTÀ Vice-Présidente de la commission thématique « Ressources Humaines ».

4. Élection d'un membre du Bureau syndical EAU47

Suite à la démission de Monsieur Guillaume MOLIERAC du conseil municipal de Villeréal, un nouveau membre du Bureau représentant le territoire de la Brame doit être élu.

L'article 5.2 des statuts du Syndicat précise la composition du Bureau : le Président, les Vice-Présidents territoriaux, deux représentants supplémentaires par territoire et un représentant par membre adhérent n'ayant pas transféré de compétence. Le Vice-Président du territoire est Monsieur Pierre SICAUD, le 1^{er} membre représentant la Brame est Monsieur Jean-Noël VACQUÉ.

Comme prévu par le règlement intérieur, la commission territoriale de la Brame du 22 juin 2023 a pré-désigné Monsieur Jean-Jacques CAMINADE, le nouveau Maire de Villeréal.

Le Comité a donc été amené à procéder à l'élection d'un nouveau membre du Bureau à scrutin secret et à la majorité absolue.

Après appel à candidature, les membres du Comité se sont prononcés sur l'élection du candidat Monsieur Jean-Jacques CAMINADE, délégué de Villeréal.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 38
- Nombre de suffrages déclarés nuls (abstention) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 38
- Votre contre : 0

Le Comité, à l'unanimité, élit Monsieur Jean-Jacques CAMINADE membre du Bureau Syndical EAU47 représentant le territoire de la Brame.

RÉGLEMENTATION

Délibération n°23-051-C

5. Présentation du Rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité des Services Publics (R.P.Q.S.) d'Eau Potable et d'Assainissement

Le Syndicat doit établir un rapport annuel sur le prix et la qualité des Services publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement, le présenter à l'assemblée délibérante dans les 9 (neuf) mois suivant la clôture de l'exercice concerné et l'adresser à chaque collectivité adhérente pour approbation par leur assemblée délibérante avant le 31 décembre.

Il est rappelé l'obligation, pour les Collectivités de plus de 3 500 habitants, de saisir et transmettre par voie électronique au système d'information SISPEA les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ces rapports lorsqu'ils concernent l'eau et l'assainissement. Les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent tenir ce rapport à disposition du public et le faire savoir par voie d'affichage ou électronique, dans les 15 jours qui suivent la présentation du document au conseil municipal.

La présentation du RPQS est jointe au présent procès-verbal.

Monsieur Jean-Pierre ARONDEL, délégué de Cazideroque, souhaite savoir si le prix de l'eau que le Syndicat achète et celui qu'il vend est le même. Lionel SEMPÉ indique que ces prix sont homogènes sur le territoire : 0,35€/m³ si l'eau provient des eaux de surface et 0,45 € si l'eau provient des forages. Seul le prix d'achat sur le marmandais est plus cher.

Le Comité, à l'unanimité, approuve :

- le contenu du Rapport annuel du Syndicat EAU47 sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'Eau Potable et d'Assainissement relatif à l'exercice 2022 ;
- le contenu des Rapports Annuels des Délégués transmis pour l'année 2022.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Délibérations n°23-052-C à 23-054-C

6. Présentation du rapport de contrôle de l'exécution des contrats de Délégation des Services Publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif – Année 2022

Le contrôle de l'exécution des contrats de Délégation des Services Publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif est réalisé en interne par la cellule DSP du Syndicat en fonction des Rapports Annuels des Délégués (RAD) transmis par les exploitants. Cette mission vise à réaliser un contrôle et un suivi en continu et à mener les mesures correctives nécessaires.

Ce rapport de contrôle a été présenté en Commissions Territoriales courant juin 2023, en Commission de Contrôle Financier (CCF) et Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 23 juin 2023.

Le diaporama est joint au présent procès-verbal.

Les observations suivantes ont été faites :

- Un élu constate que le taux de rendement est en baisse mais que le taux de renouvellement est en hausse. Comment expliquer ce taux de rendement bas ?

Lionel SEMPÉ rappelle que le Comité a voté pour augmenter le taux de renouvellement des canalisations de 1 à 1,5 %. En 2022, 0,78% ont pu être effectués. Cela s'explique en partie par des effectifs non complets sur 2022-2023 et des difficultés de recrutement de personnel technique expérimenté.

Par ailleurs, les exploitants se sont engagés à remplir des objectifs de rendement au fur et à mesure de l'avancée du contrat. Pour SAUR et VEOLIA ces objectifs ne sont pas atteints en 2022, ni pour la régie Porte des Landes. La majorité du territoire EAU47 est en zone rurale. Le taux de rendement devrait être autour de 75 % pour être convenable et en zone urbaine, 80 %.

Gérard PÉNIDON précise qu'un indice linéaire de perte (ILP) inférieur à 1,5 en rural est considéré comme « bon ». Pour l'atteindre, c'est un travail commun et collaboratif entre EAU47 qui renouvelle des réseaux et les exploitants qui recherchent et réparent les fuites. Il y a des pénalités prévues dans les contrats mais cela n'empêchera pas les pertes d'eau. Sur les secteurs urbains (Casteljaloux, Villeneuve, Aiguillon), les rendements sont bons. Dans les campagnes, il peut y avoir des fuites sans que cela se voit, ce n'est pas comme en ville.

- Un élu souligne que le gouvernement a annoncé des aides. Karine ROMERO précise qu'à la lecture de ces annonces ces aides risquent certainement d'être distribuées à ceux qui n'ont pas fait le travail qu'EAU47 a pu faire depuis de nombreuses années et qui ont un prix faible du fait de la non réalisation des travaux pour la réduction des pertes d'eau. Pour autant, les modalités restent à préciser.

- Karine ROMERO rappelle que le taux de désendettement pour l'assainissement collectif est de 8,7 ans. Le Syndicat va devoir être vigilant pour les années à venir. Il sera certainement nécessaire de ralentir les travaux et de revoir les tarifs.

Gérard PÉNIDON précise que les travaux d'assainissement sont toujours situés sous voirie, le coût est donc plus important. De plus, les recettes sont moins importantes que celles de l'eau et les contraintes de l'État pour mettre en conformité les réseaux et les stations sont très importantes et ont un coût très élevé.

Madame LE LANNIC rappelle que les cotisations versées à l'Agence de l'Eau ne sont que très peu redistribuées à l'eau et l'assainissement.

7. Avenant n°5 au contrat de délégation de Service Public d'Eau Potable des territoires de la Brame, Nord du Lot, Nord de Marmande et Sud du Lot relatif à la substitution de l'Agglomération d'Agen au Syndicat EAU47 pour une partie du territoire du Sud du Lot avec SAUR

La substitution de l'Agglomération d'Agen au Syndicat EAU47 pour une partie du territoire du Sud du Lot (les 13 communes de l'ex CC PAPS) a rendu nécessaire de préciser les situations respectives de l'Agglomération d'Agen et d'EAU47 au regard des droits et des obligations qui résultent de l'exécution du contrat de délégation de service public d'Eau Potable avec SAUR.

Le Comité a été appelé à valider le projet d'avenant au contrat de délégation du service public d'Eau Potable avec SAUR.

- Le Comité, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant n°5 au contrat de délégation de service public d'Eau Potable du territoire de la Brame, du Nord du Lot, du Nord de Marmande et du Sud du Lot avec SAUR, entérinant la substitution de l'Agglomération d'Agen à EAU47 sur une partie du territoire de ce dernier.

8. Avenant n° 2 au contrat de délégation de Service Public de l'Assainissement Collectif de la Brame, du Nord du Lot, du Nord de Marmande, du Sud du Lot pour les 13 communes de l'ex CC PAPS avec AGUR

La substitution de l'Agglomération d'Agen au Syndicat EAU47 pour une partie du territoire du Sud du Lot (les 13 communes de l'ex CC PAPS) a rendu nécessaire de préciser les situations respectives de l'Agglomération d'Agen et d'EAU47 au regard des droits et des obligations qui résultent de l'exécution du contrat de délégation de service public de l'Assainissement Collectif avec AGUR.

Le Comité a été appelé à valider le projet d'avenant au contrat de délégation du service public de l'Assainissement Collectif avec AGUR.

- Le Comité, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant n°2 au contrat de délégation de service public de l'Assainissement Collectif du territoire de la Brame, du Nord du Lot, du Nord de Marmande et du Sud du Lot avec AGUR, entérinant la substitution de l'Agglomération d'Agen à EAU47 sur une partie du territoire de ce dernier.

9. Protocole d'achèvement du contrat de délégation du Service Public d'Eau Potable du territoire du Nord de Marmande avec SAUR (Quitus)

Le 31 décembre 2018, le contrat de délégation du service public d'eau potable pour le territoire Nord de Marmande exploité par SAUR est arrivé à échéance.

Par délibération n°18_009_CTER du 27 février 2018, l'assemblée syndicale a fait le choix de déléguer la gestion du service d'eau potable à la société SAUR.

Madame La Présidente rappelle que le protocole d'achèvement de fin de contrat a pour objectif de clôturer les obligations contractuelles. Il décharge les parties des responsabilités respectives de fin de contrat et prononce le solde de tout compte.

Le solde du contrat s'établit comme suit :

Eau potable	Dû par SAUR	Dû par EAU47
Renouvellement compteurs	24 471,59 €	0,00 €
Programme de renouvellement	6 202,81 €	0,00 €
Compte de renouvellement	0,00 €	13 379,67 €
Redevance Prélèvement	76 753,23 €	0,00 €
Solde du compte d'affermage	0,00 €	135 946,97 €
Total	107 427,63 €	149 326,64 €
Dû par EAU47 à SAUR		-41 899,01 €

La balance ci-dessus laisse apparaître qu'EAU47 doit la somme de **41 899,01 €** à SAUR. Le Comité a été amené à valider le protocole d'achèvement du contrat de DSP d'Eau Potable du territoire du Nord de Marmande avec SAUR ainsi que le solde présenté ci-dessus.

- Le Comité, à l'unanimité, donne quitus à SAUR pour sa gestion administrative, technique et financière du contrat échu de délégation du service public d'Eau Potable du territoire du Nord de Marmande arrivé à échéance le 31 décembre 2018.

FINANCES

Délibérations n°23-055-C et 23-057-C

10. Transfert d'emprunts à l'Agglomération d'Agen

Conformément à l'arrêté inter préfectoral en date du 27 décembre 2022 portant retrait de l'Agglomération d'Agen du Syndicat EAU47, le montant de l'encours de la dette à transférer au 1^{er} janvier 2023 s'élève à :

- 1 608 898,86 € pour la compétence eau potable ;
- 1 042 818,54 € pour la compétence assainissement collectif.

Aussi, d'un commun accord avec l'Agglomération d'Agen et conformément à leur délibération n°DCA_058BIS/2023 en date du 11 mai 2023, il est prévu :

Sur la compétence eau potable

- le transfert de 3 emprunts dédiés, souscrits pour des projets spécifiques concernant des communes de l'ex-CCPAPS, pour un montant de 704 150,78€ (transférés au 01/01/2023) ;
- le transfert d'une quote-part du reste de l'encours global du Syndicat (3,28% de 27 583 783,05€), soit 904 748,08 € :
 - via le transfert de 4 contrats de prêts dont le Capital Restant Dû (CRD) au 1^{er} juin 2023 s'élève à 903 876,98 € (transférés au 01/06/2023) ;
 - et le versement d'une soulte de 871,10 €.

Les contrats transférés sont les suivants :

Banque	N° de prêt	Libellé	Durée	Taux	CAPITAL en €	CRD transféré en €
CRD au 1^{er} janvier 2023						
Caisse d'Epargne	5616364	AEP Bourg de St Jean de Thurac	20	Fixe 1,62	79 000	65 170,94
SFIL (ex Banque Postale)	MON540245E MON538904EUR / 0540634	Renouvellement AEP BEAUVILLE	20	Fixe 0,8	550 000	524 535,69
SFIL (ex Banque Postale)	MON540247E MON538906EUR / 0540636	Branchement AEP PUYMIROL	20	Fixe 0,8	120 000	114 444,15
CRD au 1^{er} juin 2023						
Caisse d'Epargne	8681484	Renouvellement des canalisations (progr 2009)	17	Fixe 3,45	1 000 000	351 032,63

Caisse d'Epargne	A3308131	Renouvellement canalisation (AEP 2008)	20	Fixe	4,89	1 000 000	330 759,89
Caisse d'Epargne	A3307177	Programme de travaux d'AEP 2005-2006	20	Fixe	4,55	450 000	150 915,11
Caisse d'Epargne	9058929	Programme AEP 2012	20	Fixe	4,6	200 000	71 169,35
Soulte							871,10
TOTAL							1 608 898,86

 Sur la compétence assainissement collectif

3. le transfert de 2 emprunts dédiés, souscrits pour des projets spécifiques concernant des communes de l'ex-CCPAPS, pour un montant de 387 370,81€ (transférés au 01/01/2023) ;
4. le transfert d'une quote-part du reste de l'encours global du Syndicat (2,24% de 27 617 017,95€), soit 618 621,20 € :
 - Via le transfert de 4 contrats de prêts, dont le CRD au 1^{er} juin 2023 s'élève à 655 285,31 € (transférés au 01/06/2023) ;
 - et le versement d'une soulte de 162,42 €.

Les contrats transférés sont les suivants :

Banque	N° de prêt	Libellé	Durée	Taux	CAPITAL en €	CRD transféré en €	
CRD au 1^{er} janvier 2023							
C. Mutuel	20028102	STEP DE ST MAURIN	20	Fixe	1,57	146 000	120 334,47
SFIL (ex Banque Postale)	MON540246E MON538905EUR / 0540635	Réseaux BEAUVILLE	20	Fixe	0,8	280 000	267 036,34
CRD au 1^{er} juin 2023							
Caisse d'Epargne	9058531	Travaux d'assainissement 2011	15	Fixe	4,6	1 000 000	355 847,50
Caisse d'Epargne	A3307139/FH	Programme d'assainissement	20	Fixe	4,3	610 000	203 079,18
Caisse d'Epargne	A3308130	Travaux d'assainissement	20	Fixe	4,89	300 000	78 823,08
DEXIA Crédit Local	MON224474EUR / 0231635	Programme d'assainissement 2004	20	Fixe	4,34	250 000	17 535,55
Soulte							162,42
TOTAL							1 042 818,54

Le Comité, à l'unanimité, autorise :

- le transfert à l'Agglomération d'Agen des emprunts ci-dessus ;
- la récupération d'une soulte correspondant à la différence entre le montant total du capital restant dû à transférer et le montant du capital restant dû des contrats de prêt effectivement transférés.

11. Budget Annexe Eau Potable Mutualisé – Décision modificative n° 1

Il est nécessaire d'ajuster les crédits du budget Eau Potable Mutualisé afin de corriger des erreurs de prise en charge de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (prise en charge d'une TVA délégataire au lieu d'une TVA fiscale) et de régulariser les opérations d'ordres afférentes.

Aussi, il a été proposé de modifier les dépenses et recettes d'investissement prévues au Budget Annexe Eau Potable Mutualisé de la façon suivante :

Dépenses d'investissement en €				
Chapitre	Articles	BP 2023	DM	Total
23	2313 Construction	3 912 358	+ 3 900	3 916 258
23	2315 Installation matériel et outillage	21 046 303	+ 363 000	21 409 303
020	Dépenses imprévues	300 000	- 105 500	194 500
041	2313 Construction	0	+ 61 200	61 200
041	2315 Installation matériel et outillage	150 000	+ 31 500	181 500
27	2762 Prise en charge TVA	50 000	+ 105 500	155 500
TOTAL		/	+ 459 600	/

Recettes d'investissement en €				
Chapitre	Articles	BP 2023	DM	Total
23	2313 Construction	0	+ 3 900	3 900
23	2315 Installation matériel et outillage	0	+ 363 000	363 000
041	2762 Prise en charge TVA	50 000	+ 92 700	142 700
TOTAL		/	+ 459 600	/

- Le Comité, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 du Budget Annexe Eau Potable Mutualisé telle que présentée ci-dessus.

12. Tarifs des dépotages des matières de vidange dans la station d'épuration de Nérac

Certaines entreprises dépotent des matières de vidanges dans la station d'épuration de Nérac. Une convention de dépotage a été validée lors du bureau du 29 juin 2023 au matin. Certains tarifs nécessitent une révision. Il a donc été proposé au Comité les tarifs suivants :

a) Tarifs des matières de vidange

	Matières de vidange
Part Exploitant (Régie EAU47)	10,00 € HT/m ³
Part EAU47	2,00 € HT/m ³
Part totale (facturée par l'Exploitant)	12,00 € HT / m³

b) Tarif de la pénalité par jour de retard à compter du 4^{ème} jour lorsque la nature des matières dépotées n'est pas conforme et que l'entreprise met plus de 3 jours pour vider, éliminer les matières, curer et nettoyer la fosse de dépotage et le canal de dégrillage : **500 € HT/jour.**

- Le Comité, à l'unanimité, valide :
 - les tarifs des matières de vidange ;
 - le tarif de 500 € HT/jour de pénalités de retard à compter du 4^{ème} jour lorsque la nature des matières dépotées n'est pas conforme et que l'entreprise met plus de 3 jours à les vider.

ENVIRONNEMENT*Délibération n°23-058-C***13. Désignation d'un élu pour siéger aux Comités de Pilotage pour le suivi de la réalisation d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)**

Madame la Présidente expose l'obligation réglementaire de réaliser et de mettre en œuvre un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (P.G.S.S.E.) par les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau.

Elle précise que ce dispositif est un outil de planification qui devra permettre de garantir la qualité de l'eau du point de captage au robinet de l'utilisateur. Une mise en place progressive sur l'ensemble des unités de production du territoire EAU47 est programmée sur les années à venir. Les PGSSE des Unités de Distribution de la Porte des Landes et celui d'Aiguillon sont en cours d'élaboration.

Il est nécessaire de désigner un élu pour siéger aux Comités de Pilotage pour le suivi de la réalisation des PGSSE qui seront mis en place.

Madame la Présidente présente sa candidature.

- Le Comité, à l'unanimité, désigne Madame Geneviève LE LANNIC pour siéger au sein des Comités de Pilotage pour la réalisation et la mise en œuvre des PGSSE sur l'ensemble du territoire EAU47.

QUESTIONS DIVERSES

- Un élu souhaite savoir si l'eau provient plus des rivières que des forages.

Gérard PÉNIDON indique que les 2/3 de l'eau prélevée proviennent des forages profonds et 1/3 des eaux de surface. Le Comité de Pilotage du Schéma directeur sur la ressource en eau travaille dans

ce sens afin de privilégier les eaux de surface. Il est envisagé de construire une usine d'eau potable à la confluence du Lot et de la Garonne de 800 m³/h afin de moins solliciter une dizaine de forages aux alentours (Marchepin Buzet, Aiguillon, Clairac, Lafitte, Tonneins, ...).

Une autre idée de création d'une usine de production d'eau potable entre Penne d'Agenais et Trémons (EAU47 et SI LA LEMANCE) pour remplacer les forages de Savignac sur Leyze, Beyssac Monflanquin, Tournon et Penne Mounet et alimenter le Syndicat de La Lémance et le Nord Séoune pourrait être envisagée.

Si les forages n'étaient plus sollicités sur 9 mois de l'année, les niveaux d'eau pourraient remonter dans les eaux souterraines.

POUVOIRS ET COMPÉTENCES DÉLÉGUÉS - Information

Le Comité est informé des décisions prises en son nom par la Présidente, les Vice-Présidents et le Bureau, conformément aux articles L.5211-9 et 10 du CGCT.

Communication des DÉCISIONS de la Présidente et des VICE-PRÉSIDENTS prises envers l'article L5211-10 du C.G.C.T. (délégation de pouvoirs du Comité) depuis le 17 mars 2023 :

- 23_025_D Modification n°1 au marché de travaux n°22070L3 - Travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement des Eaux usées sur le Territoire Porte des Landes - Communes de Casteljaloux et Damazan - 3 lots
- 23_026_D Acceptation du Protocole d'accord transactionnel - Litige CASTELBOU/EAU47 - Commune de LAMONTJOIE
- 23_027_D Acceptation du Protocole d'accord transactionnel - Litige M. SANS-RIPPOL/EAU47 - Commune de Houeilles
- 23_028_D Validation de la convention technique pour la création d'un réseau d'assainissement collectif avec poste de relevage - projet d'aménagement du transbordeur à Montayral
- 23_029_D Accord de dégrèvement LAVARDAC
- 23_030_D Accord de dégrèvement LAVARDAC
- 23_031_D Accord de dégrèvement MONTESQUIEU
- 23_032_D Accord de dégrèvement ESPIENS
- 23_033_D Accord de dégrèvement PUCH D'AGENAIS
- 23_034_D Accord de dégrèvement CASTELJALOUX
- 23_035_D Accord de dégrèvement POMPOGNE
- 23_036_D Modification n°2 au marché de Maîtrise d'œuvre 22058 Extension du réseau d'assainissement secteur Larapite - Commune de Damazan - Territoire Porte des Landes"
- 23_037_D2 Accord de médiation avec M. SPERANDIO à LAVARAC
- 23_038_D VC - Budget annexe Eau Potable Mutualisé
- 23_039_D Servitude de passage de canalisation commune de AGNAC
- 23_040_D Décision technique et financière "Maubourguet"
- 23_041_D Servitude de passage de canalisation commune de MARMANDE
- 23_042_D Servitude de passage de canalisation commune de MARMANDE
- 23_043_D Servitude de passage de canalisation commune de LASSERRE
- 23_044_D Accord de dégrèvement à VIANNE
- 23_045_D Accord de dégrèvement à POMPIEY
- 23_046_D Attribution du marché de travaux n°23081 -Travaux de réhabilitation de la station d'épuration - Commune de Vianne - Territoire ALBRET
- 23_048_D "Attribution du marché de travaux n°23084 - Réhabilitation des lagunes de la STEP - Commune de Castelnau-sur-Gupie - Territoire NORD DE MARMANDE

- 23_049_D Convention technique et financière extension réseau AEP GREZET-CAVAGNAN route de la Herrere
- 23_050_D Modification n°1 au marché de service n°2020-102 (Contrat N° 17FCS001 transféré avec la compétence AC au 01/01/2019) -Etude diagnostique du système d'assainissement collectif des communes de Condezaygues – Fumel – Montayral – Monsempron-Libos et Sainte Vite - Avenant de transfert en faveur de la société PURE ENVIRONNEMENT SAS suite à reprise de la société PURE ENVIRONNEMENT SCOP et modification de la répartition entre cotraitants"
- 23_051_D Attribution du marché de services n°23083 -Entretien des espaces verts des sites d'eau potable et d'assainissement - Faucardage des roseaux dans les stations d'épuration de type ""lits plantés de roseaux"" - Territoire Albret
- 23_052_D Attribution du marché public de services n° 22079 - Accord cadre mono-attributaire à bons de commande - Diagnostic approfondi du génie civil des réservoirs du Syndicat
- 23_053_D Servitude de passage de canalisation commune de MASSELS
- 23_054_D Attribution des marchés de travaux n°23080 - Travaux sur le PR ""Pont de Bordes"" sur la Commune de Lavardac - Renouvellement du PR de l'école de la Commune de Xaintraillles - Territoire Albret
- 23_055_D Attribution des marchés de services n°23086 - Diagnostics des réseaux d'assainissement 2023 - Commune de Castelnaud-sur-Gupie - Territoire Nord de Marmande - Communes de Miramont de Guyenne et Castillonnès - Territoire de la Brame
- 23_056_D Commune du LEDAT Constitution de servitude de passage au bénéfice de TOTEM France parcelle B 311

Communication des DÉCISIONS soumises au BUREAU en vertu de l'article L5211-10 du C.G.C.T. (sur délégation du Comité) depuis le 30 mai 2023 :

- 23_009_B Renouvellement de la convention de vente d'eau en gros entre Val de Garonne Agglomération (ville de Marmande), le Syndicat EAU47 (Territoire du Nord de Marmande) et l'exploitant SAUR (pour les deux collectivités) – approuvé à l'unanimité
- 23_010_B Avenant 2 à la convention de vente d'eau en gros entre l'Agglomération d'Agen, le Syndicat EAU47 et leurs exploitants respectifs EAU DE GARONNE et SAUR (pour l'alimentation des communes de l'Agglomération d'Agen à partir de l'Unité de Distribution du forage de St Julien à MADAILLAN) – approuvé à l'unanimité
- 23_011_B Convention de vente d'eau en gros entre l'Agglomération d'Agen, le syndicat EAU47 et leurs exploitants respectifs EAU DE GARONNE et SAUR (pour l'alimentation du territoire du Sud du Lot et des communes de l'Agglomération d'Agen à partir de l'Unité de Distribution du forage de Tulet à CAUZAC) – approuvé à l'unanimité
- 23_012_B Demande de subventions pour la mise en place des Plans de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) pour deux unités de distribution sur le territoire de la Porte des Landes – approuvé à l'unanimité
- 23_013_B Demande de subventions pour la mise en place des Plans de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) pour l'unité de distribution d'Aiguillon – approuvé à l'unanimité
- 23_014_B Dégrèvement exceptionnel demandé par un usager de la régie de Nérac – approuvé à l'unanimité
- 23_015_B Contribution du Syndicat EAU47 et de la Régie d'exploitation EAU47 au Fonds de Solidarité pour le Logement pour 2023 – approuvé à l'unanimité
- 23_016_B Convention d'adhésion « Délégué à la Protection des Données mutualisé » avec le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne – approuvé à l'unanimité

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 16 h 10.

**Vous pouvez retrouver les Procès-verbaux des Comités syndicaux sur le site internet d'EAU47 :
www.eau47.fr - rubrique Syndicat EAU47 - Vie des instances.**

La Présidente,



Geneviève LE LANNIC

Le Secrétaire de séance,



Christian GIRARDI